



Il présente également les caractéristiques du service : nombre d'abonnés, volumes facturés, détail des imports et exports d'effluents, quantité des boues issues de la station d'épuration...

A noter cette année que la nouvelle station d'épuration dont dépend la commune a été inaugurée à Lacenas et dessert 329 abonnés sur la commune.

#### **4- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif :**

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services est un document produit par la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône pour le service d'assainissement. Il rend compte aux usagers du prix de la qualité du service rendu ainsi que du diagnostic des installations pour l'année écoulée. Ce rapport contient des indicateurs de performance notamment le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif qui est de 38,4 % en 2022. Il est rappelé que les installations non conformes devront être mises aux normes dans un délai de 4 ans.

#### **5- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :**

Ce rapport établi par Veolia, pour l'exercice 2022, est présenté au Conseil. Il présente les caractéristiques techniques du service, la tarification de l'eau et recettes du service, des indicateurs de performance ainsi que le financement des investissements.

Il contient également des indicateurs supplémentaires : délai d'ouverture des branchements, durée d'extinction de la dette de la collectivité, taux d'impayés sur les factures de l'année précédente, taux de réclamation.

#### **6- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés :**

Conformément à l'article L 2224-17-1 du CGT, ce rapport est présenté annuellement. Il comprend des données sur le territoire et ses compétences : gestion et collecte des déchets ménagers, collecte des encombrants, déchetterie mais aussi une liste d'indicateurs techniques, économiques et financiers.

C'est aussi un outil de communication et de transparence sur l'activité des services de collecte des déchets à destination des élus et du public.

Ce rapport contient des indicateurs de performance, il est à la disposition du public en mairie.

Tous ces rapports sont consultables sur le site de l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dans la rubrique « rapports d'activités des équipements communautaires »

#### **7- Révision tarifs municipaux :**

Chaque année, les tarifs communaux sont examinés et peuvent être révisés. Pour cette année, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Voici les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :

##### **Concessions cimetièrre :**

- Pour 15 ans : - concession de 2 m<sup>2</sup> : 300 €  
- concession de 4 m<sup>2</sup> : 600 €
- Columbarium : la case pour 15 ans : 300 €

- Cavurne : la case pour 15 ans : 300 €
- Jardin du Souvenir : mise à disposition de l'emplacement mais plaque à la charge de la famille : 20 € la plaque
- Concession Enfant de 1 m 20 x 1 m : pour 15 ans : 50 €

#### **Abonnements tennis :**

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Carte familiale	50€	60€

#### ❖ **Location tables (10), bancs (20) et chaises : caution 50€**

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants : 5€ la table (2,20mx0,70m) et 2€ le banc.

Lot 80 chaises plastique : 50 € (1€ la chaise)

#### ❖ **Friteuse :** Location 15€ + caution 200€ (y compris pour les habitants mais utilisation sur place)

#### ❖ **Grilles expositions (10) :** 5€ la grille

#### ❖ **Banderole Conscrits :** 20 € (Honneur : anciens, 20 ans et à la classe en)

#### ❖ **Stands : caution 300 € (stand 3X3) et 400 € (stand 4,5X3)**

Pour les habitants de la commune :	Pour les gens extérieurs à la commune :
Stand 3X3 (5) : 35€ le stand	Stand 3X3 : 65 € le stand
Stand 4,5X3 (4) : 40€ le stand	Stand 4,5X3 : 75 € le stand

Pour les associations le tarif est fixé à 25€ le stand

Un devis va être demandé pour un éventuel remplacement de la friteuse qu'on loue aux associations.

#### **8- Devis estrade bar :**

L'estrade située dans le bar de la commune doit être réparée suite à une fuite sous l'évier.

Le devis s'élève à 1821 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

#### **9- Rapports des commissions communales :**

- **Communication :** la prochaine réunion pour le Fil Infos aura lieu le 12/12/2023.

M. Robert ARNAUD-COFFIN précise à propos de l'article « Notre église », que l'ancienne église était bien une église. Dans l'article « Des champions à Cogny », il regrette qu'il n'y ait que les prénoms et pas les noms de famille. M. le Maire indique que l'article a été rédigé par l'Amicale Boule et que la commission ne modifie pas les articles.

- **Urbanisme :** M. Benjamin MOUTET informe le Conseil des demandes ci-dessous :

#### **Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :**

- *Division en vue de construire : « 370 Route de Régnay »*
- *Réfection d'une toiture à l'identique : « 250 Rue Mont Saint Guibert »*

- *Modifications d'ouverture, pose clôture, et remplacements menuiseries : 797 Route de la Cime de Cogny »*
- *Création d'un mur de clôture avec portail : « 78 Montée de la Distillerie »*

***Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction :***

- *L'aménagement de 6 logements dans un bâtiment existant : « 370 Route de Régnv »*

- **Finances :**

Une commission a eu lieu fin octobre afin de faire le point sur le budget communal.

- **Action Sociale (délibération n°2023-29) :**

Une commission a eu lieu suite à une demande d'aide reçue en mairie. La commission accepte de venir en aide à cette personne.

Mme Karine SADOR et M. Rémi AURION informent le conseil municipal qu'une assemblée générale extraordinaire d'AMASIE a eu lieu afin d'alerter les élus sur des problèmes de trésorerie. Ils sont également à la recherche de deux personnes à temps plein.

- **Ressources humaines :**

Suite à l'arrêt de travail de l'agent en charge de la confection des repas à la cantine, il a fallu trouver une remplaçante rapidement. L'agent sera remplacé jusqu'au 22/12/2023.

- **Commission « Environnement » :**

Une réunion aura lieu fin novembre en mairie à propos du projet de composteurs collectifs.

- **Commission « Culture et patrimoine » :**

Une Académicienne Espagnole, Paloma DIAZ MAS, sera reçue en mairie le samedi 11 novembre en partenariat avec l'association LA VILLA HISPANICA.

La cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 10h00 à Cognv et à 10h45 à Denicé pour la cérémonie inter villages.

- **Voirie et domaine public, travaux et sécurité :**

M. Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- Curage de fossé « Route de la Grand Fond »

- Travaux démoussage toiture Mairie/Ecole
- Rebouchage des Nids de poule
- Arbres détériorés à l'aire de jeux
- Chute d'un arbre mitoyen au parking de la salle des fêtes

## **9 - Informations diverses :**

**9-1 : Amendes de police** : la somme de 2 000 € est attribuée à la commune concernant la répartition du produit 2022 des amendes de police relatives à la sécurité routière.

**9-2 : Conseil d'école** : la Directrice a transmis une liste de travaux. Les agents techniques ont effectués quelques travaux de cette liste pendant les vacances d'Octobre.

**9-3 : Préfecture** : M. le Maire a participé à une visio sur les dépôts sauvages.

**9-4 : Commission liste électorale** : **Conformément à l'article L. 19 du code électoral, la commission de contrôle de la liste électorale doit se réunir** entre le 24 Novembre et le 29 Décembre. Une réunion est fixée le 21 Décembre à 17h00 en mairie. A noter que les prochaines élections seront les élections européennes le 9 juin 2024.

**9-5 : Vœux de la municipalité** : Samedi 6 janvier 2024 à 18h00

**9-6** : M. Robert ARNAUD-COFFIN suggère de demander le nettoyage des toits de la résidence Le Verger et de la résidence Bataille à Alliade. Il fait remarquer également que le crépi de la façade de la résidence Bataille est de plus en plus clair et ne correspond plus à la couleur initiale.

**9-7 : Randonnée** : il a été remarqué que lors de randonnée de passage sur la commune, le marquage au sol à la peinture ne s'efface pas toujours.

**9-8 : Dépôt** : Un artisan a déposé des tas de gravats de chantier au Calendrier. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

La séance est levée à 21h45

**PROCHAINES REUNIONS :**  
**MARDI 12 DECEMBRE A 19H30**

